



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à l'aliénation du chemin rural n°11
dit « Chemin des Déserts »

Par arrêté n°30/2018 en date du 16 avril 2018, le Maire d'AUFFARGIS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°11 dit « chemin des déserts » d'une superficie de 1342 m² situé sur la commune d'Auffargis.

Au terme de l'enquête publique, l'aliénation dudit chemin rural sera décidée par délibération du Conseil municipal d'Auffargis, étant précisé qu'en cas d'avis défavorable du Commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal décidant l'aliénation devra être obligatoirement motivée.

L'enquête unique aura une durée de 19 jours, du lundi 07 mai 2018 à 9h00 au mercredi 23 mai 2018 inclus à 17h30. A cet effet, Monsieur le Maire d'Auffargis a désigné Monsieur LAVOILLOTTE en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces relatives au dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, en Mairie d'Auffargis – Place de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit, en Mairie d'Auffargis à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre (Mairie d'Auffargis – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Place de la Mairie – 78610 AUFFARGIS).

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Auffargis (siège de l'enquête) :

Les lundis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Les mardis et mercredis : de 8h30 à 12h00

Les vendredis : de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès de la mairie en adressant sa demande à Monsieur le Maire – Mairie d'Auffargis – Place de la Mairie – 78610 AUFFARGIS.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations faites sur le projet soumis à enquête publique, en mairie d'Auffargis, aux jours et heures suivants :

- Lundi 07 mai 2018 de 09h00 à 12h00

- Mercredi 23 mai 2018 de 14h30 à 17h30

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis au Commissaire enquêteur et clos par lui.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au maire le dossier et le registre d'enquête assortis du rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Ces documents seront laissés à la disposition du public pendant 1 an à compter de la remise des conclusions.

Les conclusions du Commissaire enquêteur seront communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Monsieur le Maire d'Auffargis est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie. Cet avis est également publié sur le site internet de la commune (<http://www.mairie-auffargis.com>).


Le Maire,
Daniel BONTE